

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

-----

#### DÉLIBÉRATION DE\_2021\_072

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MINZAC sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 22 septembre 2021

<u>Présents:</u> Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique POINTET, Abel BARAT, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

<u>Pouvoirs:</u> Michel FRICHOU par Sylvie CROSSOIR, Hélène DONADIER par Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE par Marie-Catherine ROHOF

Secrétaire : Jean-Pierre CHAUMARD

<u>Membres en exercice:</u> 32 <u>Présents:</u> 23 <u>Votants:</u> 26 <u>Abstentions:</u> 0 <u>Contre:</u> 0 <u>Pour:</u> 26

## <u>OBJET</u>: SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) - EXERCICE 2020

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement, par son article L.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Président présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, relatif à l'exercice 2020, auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau.

Date de réception de l'AR: 29/09/2021 024-200034197-20210928-DE\_2021\_072-DE



#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

-----

#### Après présentation de ce rapport, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, relatif à l'exercice 2020. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- **DÉCIDE** de saisir et publier les indicateurs de performance relatifs à l'exercice 2020 sur le SISPEA.
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport validé et la présente délibération sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>.

Le Président, Thierry BOIDÉ

# COMMUNAUTE de COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL et GURSON



## SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

### Exercice 2020

Rapport relatif au prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2020, présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales



	Page
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
REPARTITION DES INSTALLATIONS	4
POPULATION DESSERVIE	5
INDICE DE MISE EN ŒUVRE	6
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES	7
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES	8
TAUX GLOBAL DE CONFORMITE	9
LE PRIX DU SERVICE	10
INDICATEURS FINANCIERS	11
NOTE D'INFORMATION 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	12

#### ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Communauté de Communes MONTAIGNE MONTRAVEL et GURSON regroupe les 18 communes de : Bonneville-et-Saint-Avit-de- Fumadières, Carsac-de-Gurson, Fougueyrolles, Lamothe-Montravel, Minzac, Montazeau, Montcaret, Montpeyroux, Nastringues, Saint-Antoine-de-Breuilh, Saint-Géraud-de-Corps, Saint-Martin-de-Gurson, Saint-Méard-de-Gurçon, Saint-Rémy, Saint-Seurin-de-Prats, Saint-Vivien, Vélines et Villefranche-de-Lonchat ce qui représente 12 218 Habitants.

#### PRESTATIONS ASSUREES

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L 2224-8 du CGCT :

- Diagnostic initial des installations
- Contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées
- Contrôles d'exécution des installations neuves ou réhabilitées
- Contrôles périodiques des installations
- Contrôles en cas de vente
- Avis sur demandes de certificats d'urbanismes ou de travaux

#### **EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type affermage avec la société **AGUR**, pour une durée de **8 ans** à compter du **01/01/2017** 

Les prestations à la charge de la société **AGUR** sont les suivantes :

- Contrôle en cas de transaction immobilière
- Contrôle de 1er diagnostic (installations n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle)
- Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées
- Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées
- Avis sur demandes de certificats d'urbanismes ou de travaux
- Contrôle lors de la suppression d'une installations (hors suppression suite au raccordement à un réseau public de collecte des eaux usées)

La fréquence de réalisation des contrôles périodiques est de 8 ans.

Outre la réalisation des contrôles la société AGUR réalise les prestations suivantes :

- Information et accueil des usagers
- -Tenue à jour de la base de données des abonnés
- Facturation de la redevance d'assainissement non collectif
- Création et tenue à jour du S.I.G. du service
- Réalisation des contrôles

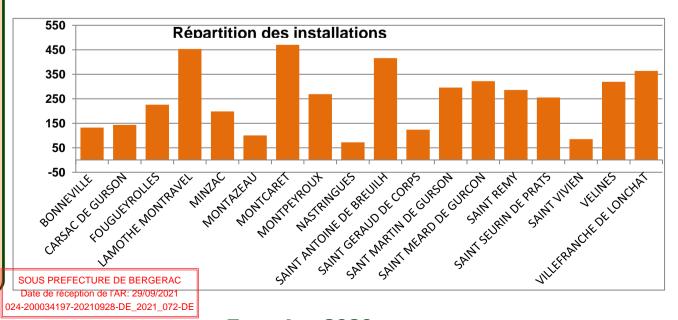
Un avenant N°1 au contrat de délégation (visé en Préfecture le 20/02/2020) a été conclu afin de prendre en compte la suppression des aides accordées par l'Agence de l'Eau et reversées au délégtaire afin de diminuer le tarif payé par les usagers

## REPARTITION DES INSTALLATIONS

INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	2019	2020*	Variation 2019/2020
BONNEVILLE	104	132	26.9%
CARSAC DE GURSON	129	143	10.9%
FOUGUEYROLLES	233	226	-3.0%
LAMOTHE MONTRAVEL	326	453	39.0%
MINZAC	184	198	7.6%
MONTAZEAU	104	100	-3.8%
MONTCARET	467	470	0.6%
MONTPEYROUX	265	269	1.5%
NASTRINGUES	70	72	2.9%
SAINT ANTOINE DE BREUILH	420	416	-1.0%
SAINT GERAUD DE CORPS	117	124	6.0%
SANT MARTIN DE GURSON	282	296	5.0%
SAINT MEARD DE GURCON	342	322	-5.8%
SAINT REMY	263	286	8.7%
SAINT SEURIN DE PRATS	287	255	-11.1%
SAINT VIVIEN	40	85	112.5%
VELINES	334	319	-4.5%
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	323	364	12.7%
NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS	4 290	4 530	5.6%

Une mise à jour des bases de données des installations et abonnés au service public d'assainissement non collectif a été éffectée par le délégataire en 2020.

Les transferts liés au extensions des réseaux mis en service fin 2020 seront pris en compte à partir de 2021.



## ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Il s'agit d'une estimation du nombre d'habitants disposant d'une installation d'assainissement non collectif calculée à partir de la population établie par l'INSEE et du nombre d'habitants par abonnés eau potable, soit environ **8 801** habitants au **31/12/2020** 

COMMUNE DESSERVICE EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	POPULATION COMMUNALE TOTALE	ABONNES AEP au 31/12/2020	ABONNES ASSAINIS. NON COLLECTIF au 31/12/2020	HABITANTS ASSAINIS. NON COLLECTIF	TAUX DE DESSERTE ASSAINIS. NON COLLECTIF
BONNEVILLE	330	156	132	279	84.6%
CARSAC DE GURSON	189	127	143	213	112.6%
FOUGUEYROLLES	480	231	226	470	97.8%
LAMOTHE MONTRAVEL	1 374	705	453	883	64.3%
MINZAC	470	236	198	394	83.9%
MONTAZEAU	294	194	100	152	51.5%
MONTCARET	1 487	734	470	952	64.0%
MONTPEYROUX	458	266	269	463	101.1%
NASTRINGUES	127	69	72	133	104.3%
SAINT ANTOINE DE BREUILH	1 910	778	416	1 021	53.5%
SAINT GERAUD DE CORPS	250	116	124	267	106.9%
SANT MARTIN DE GURSON	668	346	296	571	85.5%
SAINT MEARD DE GURCON	832	470	322	570	68.5%
SAINT REMY	516	262	286	563	109.2%
SAINT SEURIN DE PRATS	501	260	255	491	98.1%
SAINT VIVIEN	250	140	85	152	60.7%
VELINES	1 092	579	319	602	55.1%
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	990	577	364	625	63.1%
POPULATION TOTALE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				8 801	72.0%

#### INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	NOTATION (Note maximale : 140)  DESCRIPTION		POINTS OBTENUS			
ELEMENT	PARTIE A  ELEMENTS OBLIGATOIRES POUR L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Note sur 100 points)					
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération						
<b>→</b>	20 points	Application d'un règlement du service public de l'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20			
<b>*</b>	30 points	Délivrance pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation en regard de l'installation au regard des prescriptions règlementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012, relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	30			
<b>→</b>	30 points	Délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012.	30			
*100 pc	*100 points doivent être obtenus au titre de la 1ère partie pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.					
ELEMEN		PARTIE B UR L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVIC SEMENT NON COLLECTIF (Note sur 40 points)	E PUBLIC			
	10 points	Existence d'un service capable d'assurer à la demande des propriétaires l'entretien des installations	0			
	20 points	Existence d'un service capable d'assurer à la demande des propriétaires les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0			
	10 points	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0			
TOTAL						
100 Points						

Le mode de détermination des points obtenus au titre des deux derniers alinéas de la partie A a été modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

## PROJETS DE NOUVELLES INSTALLATIONS

CONTRÔLES DE CONCEPTION INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES	2019	2020	Variation 2019/2020
BONNEVILLE	0	0	
CARSAC DE GURSON	1	3	
FOUGUEYROLLES	4	4	
LAMOTHE MONTRAVEL	10	8	
MINZAC	3	0	
MONTAZEAU	0	0	
MONTCARET	6	6	
MONTPEYROUX	6	2	
NASTRINGUES	2	1	
SAINT ANTOINE DE BREUILH	4	1	
SAINT GERAUD DE CORPS	1	0	
SANT MARTIN DE GURSON	3	6	
SAINT MEARD DE GURCON	2	4	
SAINT REMY	0	1	
SAINT SEURIN DE PRATS	2	3	
SAINT VIVIEN	1	0	
VELINES	3	1	
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	9	8	
TOTAL	57	48	-15.8%

AVIS SUR CERTIFICATS D'URBANISME	2019	2020	Variation 2019/2020
BONNEVILLE	0	0	
CARSAC DE GURSON	0	0	
FOUGUEYROLLES	0	0	
LAMOTHE MONTRAVEL	0	0	
MINZAC	0	0	
MONTAZEAU	0	0	
MONTCARET	0	0	
MONTPEYROUX	0	0	
NASTRINGUES	0	0	
SAINT ANTOINE DE BREUILH	0	0	
SAINT GERAUD DE CORPS	0	0	
SANT MARTIN DE GURSON	0	0	
SAINT MEARD DE GURCON	0	0	
SAINT REMY	0	0	
SAINT SEURIN DE PRATS	0	0	
SAINT VIVIEN	0	0	
VELINES	4	0	
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	0	0	
STOSTALEFECTURE DE BERGERAC Date de réception de l'AR: 29/09/2021	4	0	-100.0%

024-200034197-20210928-DE\_2021\_072-DE

#### **CONTRÔLES DE BONNE EXECUTION**

CONTRÔLES DE BONNE EXECUTION INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES	2019	2020	Variation 2019/2020
BONNEVILLE	1	2	
CARSAC DE GURSON	5	3	
FOUGUEYROLLES	3	1	
LAMOTHE MONTRAVEL	9	7	
MINZAC	2	2	
MONTAZEAU	1	0	
MONTCARET	7	10	
MONTPEYROUX	3	9	
NASTRINGUES	1	1	
SAINT ANTOINE DE BREUILH	8	3	
SAINT GERAUD DE CORPS	4	2	
SANT MARTIN DE GURSON	2	3	
SAINT MEARD DE GURCON	3	1	
SAINT REMY	5	4	
SAINT SEURIN DE PRATS	2	1	
SAINT VIVIEN	0	3	
VELINES	5	1	
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	6	14	
TOTAL	67	67	0.0%

#### CONTRÔLES DES INSTALLATIONS EXISTANTES

DIAGNOSTICS ET CONTRÔLES PERIODIQUES	2019	2020	Variation 2019/2020
BONNEVILLE	4	0	
CARSAC DE GURSON	7	0	
FOUGUEYROLLES	14	0	
LAMOTHE MONTRAVEL	20	5	
MINZAC	7	0	
MONTAZEAU	5	0	
MONTCARET	50	67	
MONTPEYROUX	95	49	
NASTRINGUES	5	0	
SAINT ANTOINE DE BREUILH	22	0	
SAINT GERAUD DE CORPS	8	0	
SANT MARTIN DE GURSON	15	1	
SAINT MEARD DE GURCON	13	0	
SAINT REMY	19	0	
SAINT SEURIN DE PRATS	12	0	
SAINT VIVIEN	3	0	
VELINES	18	0	
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	20	0	
OUS PREFECTURE DE BERGERAC Date de reception de l'AR: 29/09/2021	337	122	-63.8%

024-200034197-20210928-DE\_2021\_072-DE

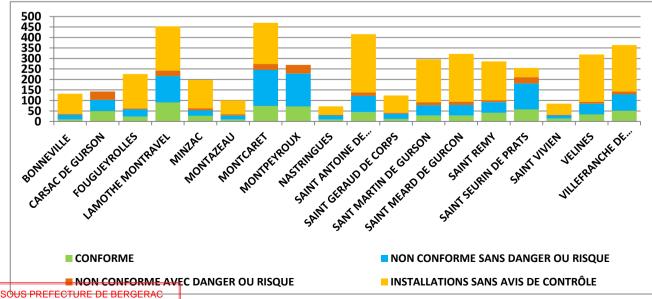
## TAUX GLOBAL DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS

L'indicateur de performance P301.3 (Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif) a été modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, il est désormais calculé de la façon suivante :

L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service. »

#### **TAUX GLOBAL DE CONFORMITE 2020**

COMMUNE	CONFORME	NON CONFORME SANS DANGER OU RISQUE	NON CONFORME AVEC DANGER OU RISQUE	TAUX GLOBAL DE CONFORMITE	NOMBRE TOTAL INTALLATIONS AVEC AVIS de CONTRÔLE
BONNEVILLE	10	22	5	86.5%	37
CARSAC DE GURSON	50	53	40	72.0%	143
FOUGUEYROLLES	23	34	5	91.9%	62
LAMOTHE MONTRAVEL	91	126	26	89.3%	243
MINZAC	27	26	10	84.1%	63
MONTAZEAU	9	19	6	82.4%	34
MONTCARET	74	172	28	89.8%	274
MONTPEYROUX	72	156	41	84.8%	269
NASTRINGUES	9	20	2	93.5%	31
SAINT ANTOINE DE BREUILH	44	78	16	88.4%	138
SAINT GERAUD DE CORPS	12	25	5	88.1%	42
SANT MARTIN DE GURSON	28	49	14	84.6%	91
SAINT MEARD DE GURCON	28	51	16	83.2%	95
SAINT REMY	41	51	9	91.1%	101
SAINT SEURIN DE PRATS	57	124	30	85.8%	211
SAINT VIVIEN	14	15	3	90.6%	32
VELINES	34	51	8	91.4%	93
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	51	78	14	90.2%	143
TOTAL	674	1 150	278	86.8%	2 102



Date de réception de l'AR: 29/09/2021 024-200034197-20210928-DE\_2021\_072-DE

#### **FIXATION DES TARIFS**

- Les montants de la redevance due au délégataire sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient calculé à partir d'une formule de révision des prix définie au contrat.

La valeur du coefficient d'actualisation applicable à compter du **01/01/2021** est de : **1.076** (+1.1 % par rapport à 2020)

Le service est assujetti à la TVA au taux de 10 %, laquelle s'applique à l'ensemble des factures.

#### TARIFS EN VIGUEUR au 01/01/2019 et 01/01/2020

MONTANT H.T. DES REDEVANCES	01/01/2020	01/01/2021	VARIATION
R1 Contrôle périodique des installations (Redevance annuelle)	16.52€	16.70 €	1.1%
R2 Contrôle en cas de transaction immobilière	77.42 €	78.26 €	1.1%
R3 a Contrôle de conception installation neuve	96.77 €	97.82 €	1.1%
R3b Contrôle de conception installation réhabilitée)	96.77 €	97.82 €	1.1%
R4 Avis sur certificat d'urbanisme	96.77 €	97.82 €	1.1%
R5 Avis sur déclaration préalable de travaux	96.77 €	97.82 €	1.1%
R6 Contrôle de bonne exécution installation neuve	191.61 €	193.68 €	1.1%
R6 Contrôle de bonne exécution installation réhabilitée)	191.61 €	193.68 €	1.1%
R7 Diagnostic initial d'installation (CTRL périodique sans rapport initial)	77.42 €	78.26 €	1.1%
R8 Dossier d'aide pour les installations subventionnées (comprenant le contrôle de conception)	94.74€	95.76€	1.1%
R9 Contrôle de mise hors service d'une installation	41.52 €	41.96 €	1.1%
R10 Analyses de l'effluent rejeté (MES, DBO5 et DCO)	71.32 €	72.09 €	1.1%
R11 Visite supplémentaire à la demande de la collectivité	52.16€	52.72€	1.1%

#### **RECETTES DU SERVICE**

#### I - RECETTES DE LA COLLECTIVITE

NATURE DES RECETTES	2019	2020	Variation 2019/2020
Recettes de la redevance			
Aides Agence de l'Eau			
TOTAL RECETTES	- €	- €	

#### **I-RECETTES DU DELEGATAIRE**

NATURE DES RECETTES	2019	2020	Variation 2019/2020
Contrôles des installations existantes	12 331.26 €	10 918.74 €	-11.45%
Contrôles de conception (Installations neuves ou réhabilitées) et avis sur C.U.	5 773.04 €	4 644.96 €	-19.54%
Contrôles de bonne exécution (Installations neuves ou réhabilitées)	12 554.46 €	5 939.91 €	-52.69%
Reversement aides Agence de l'Eau	- €	- €	
Impayés	- 4 778.20 €		
TOTAL RECETTES	25 880.56 €	21 503.61 €	-16.9%

#### **ETAT DE LA DETTE**

Il n'y a aucun emprunt contracté pour le service d'assainissement non collectif.





#### NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'ofice de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021

# L'agence de l'eau vous informe



#### LE SAVIEZ-VOUS?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur <u>www.services.eaufrance.fr</u>



#### **POURQUOI DES REDEVANCES?**

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Adour-Garonne : https://www.eau-grandsudouest.fr/

Rapport annuel du maire ou du président de l'établ issement public de coopération intercommuncale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU A DOUR-GARONNE

#### **COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020?**

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

#### recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



2,20€ de redevance de pollution pavés par les industriels (y compris réseaux de collectel et les activités économiques concernés















#### À OUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

#### interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne









11,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture











\* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommuncale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

#### **ACTIONS AIDÉES**

#### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans difflérents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

## POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

#### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffluses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

## POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1** millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

#### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

**86 M**€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en efflet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

#### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments).
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

## POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommuncale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Agence de l'eau Adour-Garonne

Fleuves-Côtiers

de l'Adour

90 rue du Férétra - CS 87801

31078 Toulouse Cedex 4

Tél.: 05 61 36 37 38

ATLANTIQUE-

ADOUR ET CÔTIERS

#### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5e du territoire national)

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

RRIVE

Bassin du Tarn-Aveyron

Bassin de la Dordogne

TOULOUSE

Bassin de la

Bassin de la Charente

souterraines et un littoral d'environ 630 km Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7000 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Les 7 bassins hydrographiques

métropolitains

## Délégations territoriales : (0) Atlantique-Dordogne 4 rue du Professeur André-Lavignolle 33049 Bordeaux Cedex Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021 © Agence de feau Rhin-Meuse, istockphoto & Jean-Louis Authert Tél.: 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

94 rue du Grand Prat 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél.: 05 55 88 02 00 Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503 64075 Pau Cedex Tél.: 05 59 80 77 90 Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510 12035 Rodez Cedex 9 Tél.: 05 65 75 56 00 Départements 12 • 30 • 46 • 48 97 rue Saint Roch - CS 14407 31405 Toulouse Cedex 4 Tél.: 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1ER MARS **AU 1ER SEPTEMBRE 2021** 





## onnez votre avis

GARONNE

